

Ministère de l'Education
Nationale
Beaux-Arts

E T A T F R A N C A I S

Direction des Services
d'Architecture
Sites

Inventaire des Sites

Le Ministre Secrétaire d'Etat
à l'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n°421 du 28 Juillet 1943

A R R E T E:

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le village de SAINT-VINCENT-de-BARRÈS (Ardèche)

Parcelles cadastrales visées:

Section B : I93 à 200.202.205 à 207.210.211.220 à 300.302 à 346.391 à 396.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Saint-Vincent-de-Barrès et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur une liste annexée au présent arrêté, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 28 Juillet 1944

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

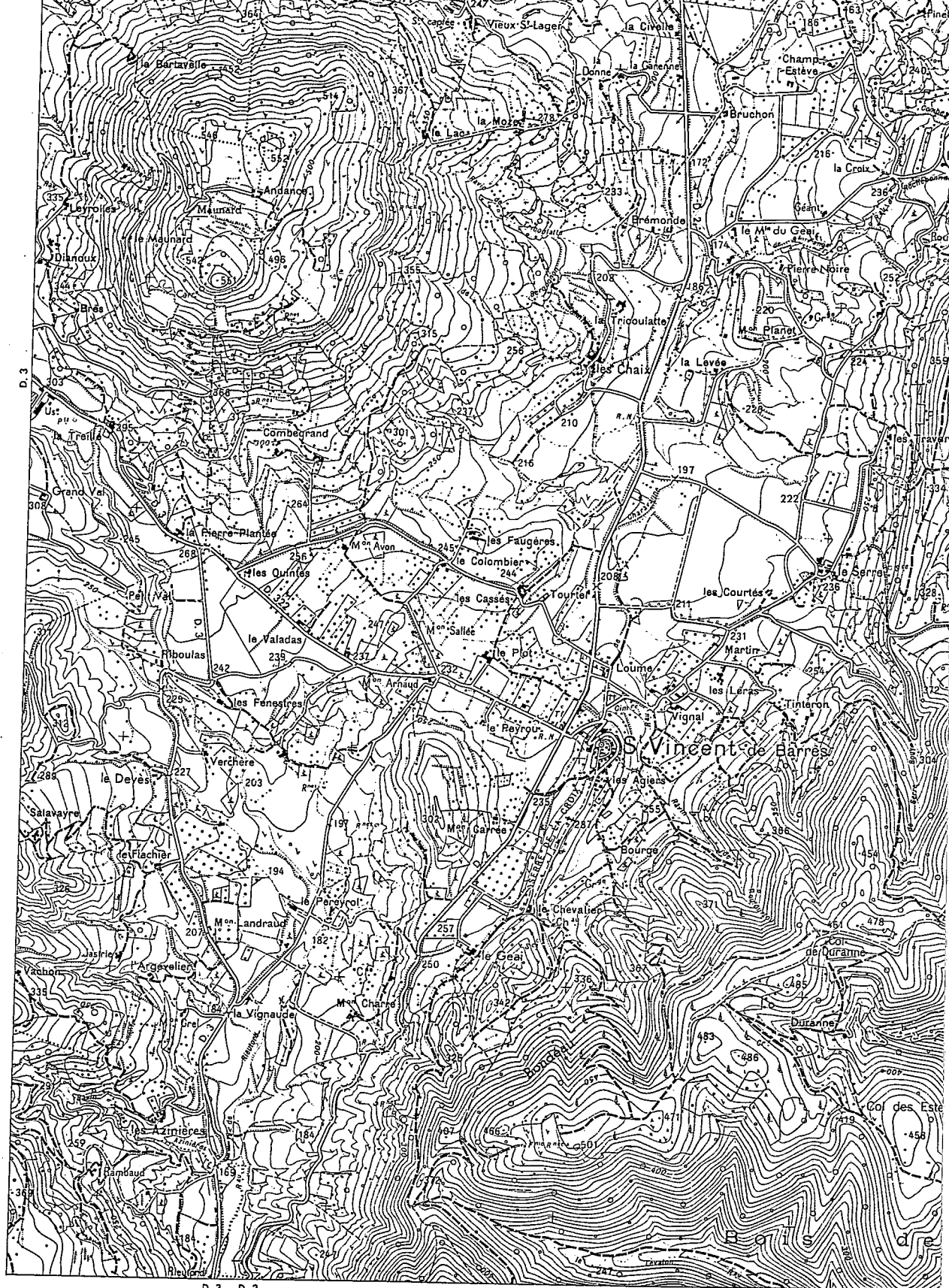
Secrétaire Général des Beaux-Arts

G. HILAIRE

Pour Ampliation
Le Chef du Bureau des
Monuments Historiques
et des Sites

Collection

S. Ins. Coiron
St Vincent de Barrès



D. 3. D. 2

Levés stéréotopographiques aériens complétés sur le terrain en 1951
Révision de 1971

786

787

SI Coiron (Massif de) SI Vincent de Barres

2,60 gr

2,65 gr

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National

Reproduction interdite.

Carte 5-6

Toutes les cotes figurant sur la carte se rapportent au sol
Les repères de nivellement sont indiqués par l'abréviation R.N.

- Autoroute et route à deux chaussées séparées. _____
- Autoroute. Route d'excellente viabilité. _____
- Route de très bonne viabilité. _____
- Route ou chemin de bonne viabilité. _____
- Chemin de moyenne viabilité. _____
- Chemin étroit de moyenne viabilité. _____
- Chemin de mauvaise viabilité. _____
- Chemin d'exploitation. _____
- _____
- _____

- Routes en construction. _____
- Routes: en remblai, en déblai. _____
- Route en corniche. Murs de soutènement. _____
- à deux voies normales. _____
- à une voie normale. _____
- en construction. _____
- abandonné. _____
- en tunnel. _____
- Chemin de fer. _____